



## ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/MM  
n° 042-2022

**Objet :** Remplacement poteau incendie n° 338

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Monsieur DURAN Marc de la société VEF-68-14-CALVADOS, d'effectuer le remplacement du poteau incendie n° 338 rue de la Vallée d'Auge du 10 au 19 mai 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser la société VEF-68-14-CALVADOS de procéder au remplacement du poteau incendie n° 338 rue de la Vallée d'Auge du 10 au 19 mai 2022,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1 :** La société VEF-68-14-CALVADOS est autorisée à remplacer le poteau incendie n° 338 rue de la Vallée d'Auge du 10 au 19 mai 2022,

**Article 2 :** Pendant cette période, la société VEF-68-14-CALVADOS sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée (manuellement) et le stationnement sera interdit aux abords des lieux d'intervention.

**Article 3 :** La société VEF-68-14-CALVADOS mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

**Article 4 :** La société VEF-68-14-CALVADOS devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société VEF-68-14-CALVADOS.

Fait à Touques, le 05/04/2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

